



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

- Débitrice: **BIKE2 SA**, Ch. du Pré-Neuf 5,
1400 Yverdon-les-Bains
- Date du prononcé de dissolution: 11.02.2017
- Suspension de faillite: 24.03.2017
- Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.04.2017
- Avance de frais: CHF 4'000.00
Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Remarques:** Par jugement rendu le 26 janvier 2017 par la Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731 b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite le 11 février 2017.
But: la société a pour but le commerce de motos de toutes marques, neuves et d'occasions, ainsi que le commerce d'accessoires de motos (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1400 Yverdon-les-Bains

03431573

